

La Lettre **COFIGE** *Patrimoine*



PARIS

AJACCIO

Octobre 2008

Avec cette première Lettre Cofige Patrimoine, nous souhaitons vous apporter un éclairage régulier sur l'actualité patrimoniale et économique. Au gré de l'actualité nous vous communiquerons également des définitions de termes que vous pourriez entendre dans les médias afin de favoriser une meilleure compréhension.

Actualité COFIGE

Depuis de très nombreuses années, pour certains d'entre vous, vous faites confiance à COFIGE Patrimoine et nous vous en remercions. L'équipe composée de Claude Aumeunier, Daniel Joly, Claude Bénard, Patrick Scarparo, s'est étoffée cette année avec l'arrivée de Dominique Bourel venant de la BPE où il officiait en qualité de Gérant de Fortune.

Actualité Economique

Depuis plusieurs mois les Etablissements financiers traversent une crise de solvabilité ; celle-ci s'est muée en une crise de confiance dont les répercussions déflationnistes entraînent à la baisse l'ensemble des marchés boursiers et mettent en péril la croissance fragilisée des économies européennes et américaines et peut-être même celles des pays émergents.

Les Etats se mobilisent pour restaurer cette confiance en prenant des participations ou en nationalisant certains établissements. Les épisodes Fannie Mae, Freddie Mac ou Lehmann Brothers ont entraîné des dommages financiers collatéraux importants et les autorités monétaires essaient de mettre en place des mesures pour résorber cette crise tout en menant à son terme la nécessaire purge des excès financiers passés.

L'adoption du plan Paulson par la Chambre des représentants américaine n'a visiblement pas suffi à rassurer les investisseurs, affolés par les nouveaux développements de la crise financière en Europe. Comme l'écrit Christian de Boissieu le 20 septembre 2008, « La différence essentielle avec la crise de 1929, tient à l'attitude résolument réactive des Gouvernements et des Banques Centrales qui ont fourni les liquidités nécessaires au bon fonctionnement du système financier ». Il n'est pas sûr que le plan de sauvetage mis en place par les autorités américaines suffise à briser cette spirale infernale, le processus d'assainissement prendra certainement du temps. Moins qu'une nouvelle grande dépression, c'est bien à une longue période de stagnation qu'il faut s'attendre.

Plus près de nous, en Europe, nous sommes confrontés à une situation plus confuse. L'absence d'autorité politique fait que les Etats ne parlent pas tous d'une seule voix et que les décisions prises, d'un pays à l'autre, sont parfois opposées. Les bourses européennes risquent donc de s'en trouver plus affectées et le rebond des marchés retardé.

Certains d'entre vous, nous ont fait part de leur inquiétude quant au fait qu'ils détiennent des avoirs ou des titres gérés par Dexia ou Fortis. Ces deux établissements sont certes passés près de grandes difficultés mais sont désormais sortis de la crise en se trouvant maintenant renforcés. Nous leur maintenons notre confiance et vous rappelons qu'en cas de défaillance d'une banque, cette dernière est tenue de vous remettre les titres (actions, obligations OPCVM..) qu'elle conserve en votre nom.

Tous les marchés financiers de la planète sont touchés. Toutefois, nous pensons que tous ne réagiront pas forcément de la même façon au sortir de cet épisode et que les marchés émergents, les pays de l'Est et certains autres secteurs devraient, de par leur forte croissance économique, retrouver des couleurs plus rapidement que bon nombre de valeurs européennes et américaines.

Au cours de l'été nous avons assisté à un fort recul des matières premières après une période de forte spéculation ce qui devrait permettre à l'inflation européenne de ne pas s'envoler, contrairement aux craintes de la BCE. Il faudra toutefois surveiller ce compartiment d'actifs car nos ressources naturelles ne sont pas inépuisables et la demande, notamment des pays émergents, est toujours importante. A ce jour il est très difficile de faire des prévisions sur l'évolution des marchés compte tenu de l'irrationalité de certains acteurs.

Actualité Fiscale

Le projet de Loi de Finances pour 2009 nous apporte comme tous les ans son lot de modifications en matière de fiscalité d'imposition sur le revenu. La mesure la plus marquante est sans conteste le plafonnement de certaines « niches fiscales » et notamment celles encadrées par le Loi Girardin pour l'investissement Outre Mer.

Nous vous informons également que vous pouvez toujours bénéficier de réductions d'impôts en investissant dans un FIP – Fonds d'Investissement de Proximité- ou bien dans un FCPI – Fonds Commun de Placement dans l'Innovation. L'avantage fiscal n'est qu'un des atouts de ces produits ; en souscrivant un FIP ou un FCPI vous devenez actionnaire d'entreprises non cotées qui de ce fait sont moins sujettes aux aléas boursiers que nous connaissons.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une information complète et détaillée sur ces sujets.

Actualité Patrimoniale

La loi du 23 juin 2006 traitant des libéralités et des successions a peut être modifiée votre situation civile ou fiscale sans que vous ne vous en soyez rendu compte. Les différents décrets parus au cours de ces deux dernières années nous invitent donc à vous rencontrer pour étudier avec vous les différentes implications que cela pourrait avoir sur votre situation personnelle. Une nouvelle rédaction de la clause bénéficiaire de vos contrats d'assurance vie sera notamment évoquée lors de ces entretiens.

Certains d'entre vous nous ont marqué leur vif intérêt pour investir dans des placements décorrélés des marchés financiers. Sachez que nous avons désormais la possibilité de vous faire participer à des GFV –Groupement Foncier Viticole- ou de souscrire à des parts d'un FCP dont le thème d'investissement est le vin au travers de la détention des meilleurs de nos grands crus. A votre demande, nous organiserons une présentation détaillée sur ces sujets.